



Tonnellerie

60 % de la production nationale provient des Charentes

Le récent plan social de la tonnellerie Vicard serait-il le signal d'alerte d'un secteur en perte de vitesse ? Non, dément Christophe Bernard, le président des maîtres tonneliers des Charentes, qui relie le tassement de l'activité aux dernières récoltes de vin.

La Fédération des Tonneliers de France fait état dans un communiqué récent d'une « *stabilisation de l'activité en 2014* », avec une « *faible diminution en volume de 3 %* ». Rien d'alarmant pour Christophe Bernard, président des maîtres tonneliers des Charentes, qui impute ce retrait des volumes « *aux mauvaises vendanges de 2013 et 2014* ». Pour 2015, il faudra attendre la prochaine récolte pour juger - ou non - d'une reprise de l'activité.

60 % de l'activité à l'export

En attendant, l'exemple récent de la tonnellerie cognaçaise, Vicard, qui s'est séparée fin juin de 23 de ses salariés (6 licenciements économiques et 17 départs volontaires sur un effectif de 127 personnes), a été ressenti comme un mauvais signal dans le secteur. Même si son PDG,

Jean-Charles Vicard, attribue ce plan social, non pas à une baisse des commandes, mais à un manque de matière première sur le chêne américain.

En France, les 51 entreprises adhérentes à la Fédération des tonneliers ont produit 524 500 fûts en 2014, pour un chiffre d'affaires de 342 millions d'euros. « *Les deux Charentes représentent 60 % de la production nationale* » chiffre Christophe Bernard, qui dirige sa propre tonnellerie (10 salariés; 1,3 million de chiffre d'affaires) à Lignières-Sonneville. Paradoxalement, sa tonnellerie placée au coeur de la grande-Champagne fournit annuellement 2 000 fûts, « *à 90 % pour le secteur du vin* ».

En Charentes, Christophe Bernard invoque des « *raisons historiques* » au développement de l'industrie de la tonnellerie, « *à l'époque où le secteur du cognac était demandeur de fûts en grande quantité* ». Il pourrait ajouter à ce tableau la proximité des vins de Bordeaux et l'importance du port de La Rochelle qui facilite les exportations de barriques. Car, au plan national comme régional, l'export représente 60 % de l'activité des tonnellerie, pesant un chiffre d'affaires global de 236 millions d'euros (69 %) en 2014.

Les marchés de la tonnellerie française sont à la fois très internationalisés et très diversifiés mais restent concentrés autour



de cinq pays qui représentent 80 % du marché mondial: la France, les Etats-Unis (qui enregistrent pour la deuxième année consécutive une bonne croissance), l'Australie, l'Italie et l'Espagne.

F.L.

Photo : Archives LVC



Christophe Bernard, le président des maîtres tonneliers des Charentes.

► Gestion des effluents de distillerie

Signature d'un accord-cadre ce vendredi au BNIC

Vendredi 24 juillet, différents partenaires, tels que l'interprofession du cognac, la Direction départementale des territoires, Agence de l'eau, les Chambres d'agriculture de Charente et de Charente-Maritime et des collectivités locales signeront l'accord-cadre 2015-2018 pour la gestion des effluents de distillerie, en présence du sous-préfet de Cognac au BNIC.

Cet accord-cadre a pour objet de définir une stratégie collective relative au traitement des effluents viticoles, vinicoles et de distillation, en accord avec les

présentants professionnels de la filière pour qu'à terme, l'ensemble des exploitations mettent en œuvre les actions et les pratiques nécessaires à la reconquête du bon état des masses d'eau.

L'évolution de l'état des masses d'eau superficielles et souterraines sera appréciée par l'évaluation des résultats des actions conduites et le suivi de la qualité de l'eau par les réseaux de mesure déployés sur les départements de la Charente et de la Charente-Maritime.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent à s'appuyer sur les ou-

tils suivants:

- Les démarches et/ou certifications environnementales existantes.

- La sensibilisation aux enjeux environnementaux et aux bonnes pratiques, le conseil technique dans les domaines phytosanitaires et vinicoles.

- La mise en place d'un plan d'actions pluriannuel, dont la déclinaison opérationnelle sera révisée tous les ans, et d'un dispositif de suivi et d'évaluation des actions.

- Les aides financières aux investissements.